

Prysmian Group est leader mondial des câbles et systèmes d'énergie et de télécommunication .

Fort de 130 années d'expérience et de 19.000 employés dans 88 usines implantées dans 50 pays, Prysmian Group est spécialisé dans la conception, la fabrication et la pose de câbles de haute technologie .

En 2015, Prysmian Group a réalisé 7,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires sous ses différentes marques.

Prysmian prêt pour le RPC

Pour plus d'informations sur le RPC, rendez vous sur notre site internet
Présentation technique complète,
Produits certifiés,
Déclarations de performances,
Applications pour tous bâtiments et ouvrages
Guide du Sycabel.....



http://fr.prysmiangroup.com/fr/business_markets/cpr/

Ou contactez votre interlocuteur commercial habituel



Ensemble,
Soyons acteurs du changement

LES CÂBLES DANS L'INCENDIE

Le feu n'a que rarement le temps de tuer lors d'un incendie... En fait, bien avant que les flammes n'atteignent les victimes, ce sont les fumées toxiques dégagées qui suffisent à entraîner la mort.

Et si les câbles électriques ne sont que très peu à l'origine des incendies, ils constituent cependant un vecteur de propagation du feu et une source de fumées et d'émanations toxiques extrêmement dangereuses.



Quelques chiffres En France

- ➔ 250.000 incendies par an soit un incendie toutes les 2 minutes
- ➔ **Plus de 800 décès**, 10000 blessés, dont 3000 graves et d'importants dégâts matériels...
- ➔ **Les fumées et les gaz causent 50 à 70 %** des morts en cas d'incendie
- ➔ **21 % des décès de pompiers** en intervention sont dûs **aux émanations toxiques**.
- ➔ **100 m²** de bureaux contiennent aujourd'hui en moyenne **200 kg** de câbles.

LE RÈGLEMENT DES PRODUITS DE CONSTRUCTION

Le Règlement des Produits de Construction (RPC) vise à garantir des informations fiables pour les produits de construction. Il classe les produits suivant leur réaction au feu, et certains critères additionnels. Tous les câbles destinés à des ouvrages de construction (installation fixe), y compris les ouvrages de génie civil sont concernés.

Le RPC est applicable depuis le 1er juillet 2016, et obligatoire dès le 1er juillet 2017.

Les câbles doivent être soumis à des essais permettant leur classification suivant les Euroclasses, et leur comportement aux critères additionnels.

Le Sycabel a adopté 4 Euroclasses. Prysmian a certifié ou finalise la certification de ses câbles auprès des organismes notifiés suivant le tableau ci-dessous.

Performance	Euroclasse	Prysmian Energie	Prysmian Communication
Optimale	B2	K22, K25	K23, K24, K26 et K29 SF/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP Câble Fibres optiques
Améliorée	C _{ca} -s1, d1, a1	FRN1X1G1, FRN1X1X2 Afumex 1000 Afumex H07Z1-U, H07Z1-R, H07Z1-K H07ZZF Afumex flex plus	SYT SF/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP, SF/UTP, F/UTP, U/UTP Câbles à FO de raccordement
Basique	D _{ca} -s2, d2, a2		SYT SF/FTP, S/FTP, F/FTP, U/FTP, SF/UTP, F/UTP, U/UTP Câbles Fo de distribution à extractibilité permanente Câble Fibres optiques de distribution
Basique	E _{ca}	U-1000R2V Iristech, U1000 AR2V H07V-U, H07V-R, H07V-K Speedy, Speedy Trifils H07RNF Flextrême	

Les câbles certifiés doivent être accompagnés obligatoirement d'un marquage CE et d'une déclaration de performances. Ce marquage doit accompagner le câble depuis sa mise sur le marché jusqu'à son installation.

Nos câbles portent sur leur emballage (couronnes ou tourets) les mentions obligatoires du marquage CE : L'Euroclasse, le numéro de Déclaration de Performances, l'organisme certificateur, son application....



QUEL CÂBLE CHOISIR EN FONCTION DU TYPE DE CONSTRUCTION

Les ouvrages de construction doivent être conçus pour, en cas d'incendie :

- ✓ limiter la propagation du feu et de la fumée à l'intérieur;
- ✓ limiter la propagation du feu aux ouvrages de construction adjacents ;
- ✓ permettre aux occupants de quitter les ouvrages ou d'être secourus;
- ✓ prendre en compte la sécurité des équipes de secours.

LE GUIDE DU SYCABEL

Ce guide a été conçu pour les prescripteurs, installateurs, distributeurs...

Il indique par type de construction les Euroclasses des câbles à installer. Les cases grisées ou bleues indiquent qu'il faut utiliser des câbles à performance au feu basique, tandis que les cases vertes indiquent l'utilisation de câbles à performance améliorée.

Etablissements installés dans un bâtiment

Type	Nature de l'exploitation	Câbles d'énergie					Câbles de communication				
		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
J	Structure d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées						*	*	*	*	*
L	Salle d'audition, de conférence, de réunion, de spectacle, de projection, à usage multiple						*	*	*		
M	Magasin de vente, centre commercial						*	*	*		
N	Restaurant, débit de boisson						*	*	*		
O	Hôtel, pension de famille						*	*	*	*	*
P	Salle de danse ou de jeu						*	*	*		
R	Crèche, école maternelle, jardin d'enfants, garderie. Autre établissement d'enseignement						*	*	*	*	*
S	Bibliothèque, centre de documentation						*	*			
T	Salle d'exposition						*	*			
U	Établissement de soins						*	*	*	*	*
V	Établissement de culte						*	*			
W	Administration, banque, bureau						*	*			
X	Établissement sportif couvert						*	*			
Y	Musée						*	*			

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.

Etablissements de type ERP spéciaux (actualisé le 11 février 2013)

Type	Nature de l'exploitation	Câbles d'énergie					Câbles de communication				
		1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	1 ^{re}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
PA	Établissement de plein air						*	*			
CTS	Chapiteaux, tentes et structures itinérants ou à implantation prolongée ou fixes										
SG	Structures gonflables										
PS	Parcs de stationnement couverts						*	*	*	*	*
OA	Restaurant d'altitude						*	*	*	*	*
GA	Gare accessible au public						*	*	*	*	*
EF	Établissement flottant ou bateaux stationnaires et bateaux						*	*			
REF	Refuges de montagne						*	*	*	*	*

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.

Immeubles résidentiels, logements

Type	Nature de l'exploitation	Câbles d'énergie		Câbles de communication	
		Parties communes	Logements	Parties communes	Logements
1 ^{re} famille et 2 ^e famille individuelle					
2 ^e famille collective				*	*
3 ^e famille				*	*
4 ^e famille				*	*
Si foyers logements				*	*
Parkings				*	*

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.

IGH

Type	Nature de l'exploitation	Euroclasse
GHA	Habitation	*
GHO	Hôtel	*
GHR	Enseignement	*
GHS	Dépôt d'archives	*
GHTC	Tour de contrôle	*
GHU	Sanitaire	*
GHW1	Bureau d'une hauteur supérieure à 28 m et inférieure ou égale à 50 m.	*
GHW2	Bureau d'une hauteur supérieure à 50 m.	*
GHZ	Habitation dont la hauteur du plancher est supérieure à 28 m et inférieure ou égale à 50 m comportant des locaux autres que ceux à usage d'habitation ne répondant pas aux conditions d'indépendances fixées par la réglementation	*
ITGH	Immeuble de très grande hauteur	*

* Sauf pour les câbles à fibres optiques à extractibilité permanente pour lesquels l'euroclasse recommandée est D_{ca}-s2, d2, a2.



L'arrêté du 3 août 2016 portant réglementation des installations électriques des bâtiments à usage d'habitation précise désormais :

6. L'installation électrique limite les risques d'incendie, limite la propagation du feu et de la fumée, contribue à la sécurité des occupants et à l'intervention des secours, et, le cas échéant, assume le fonctionnement des installations de sécurité.

Pour atteindre cet objectif, les matériels électriques mis en oeuvre ne présentent pas de danger d'incendie pour les matériaux voisins.

En conséquence, il est nécessaire d'installer des câbles de catégorie Cca s1, d1, a1 dans tous les logements et bâtiments résidentiels.